

Charte des accueils de classe à la médiathèque de Faches Thumesnil

La médiathèque de Faches Thumesnil est un service public ouvert à l'ensemble de la population de la commune et des environs.

A ce titre, elle a pour mission d'accueillir les classes dans un partenariat actif afin que les élèves et les enseignants accèdent à l'information et à la culture et aient connaissance des services que la médiathèque leur propose dans le but de créer une dynamique de lecture et d'accompagner les écoles dans leurs projets pédagogiques.

La présente charte formalise l'organisation des accueils de classes au sein de la médiathèque.

Prêts de document :

Le prêt de documents aux écoles est soumis à la signature de la convention annuelle de prêt de documents aux collectivités qui détaille les modalités d'emprunt par les classes.

L'accueil des classes :

La médiathèque propose différents types d'accueils qui peuvent répondre aux besoins de l'enseignant dans le cadre de son projet.

- Accueil de classe libre (sur rendez-vous et en autonomie):

Il s'agit d'un accueil de classe en autonomie durant lequel l'enseignant peut rendre et emprunter des documents, faire des recherches documentaires avec ses élèves, faire lire ou travailler ses élèves, lire des histoires à voix haute à sa classe.

Durant ces visites, la présence d'un bibliothécaire pour accompagner la classe n'est pas nécessaire : l'enseignant évolue dans la médiathèque et réalise ses prêts et retours en autonomie. Pour ce faire, il doit absolument utiliser les automates et être en possession de la carte de bibliothèque de la classe - aucun prêt ne pourra être effectué sans carte.

- Accueil en mode projet :

Ce sont des accueils organisés autour d'une thématique et d'une réalisation concrète de la classe qui a pour vocation d'être visible des parents d'élèves et du tout public et de permettre une restitution du travail mené en partenariat entre la classe et la médiathèque.

Ces actions, valorisantes pour les élèves, les enseignants, les bibliothécaires doivent faire sens, s'inscrire dans une réflexion culturelle et scolaire globale et font l'objet d'une validation selon des critères de pertinence, de faisabilité, d'impact et de coût .

Les accueils de classe en mode projet impliquent des notions de :

- partenariat : les enseignants, documentalistes et bibliothécaires peuvent tous être force de proposition .

- de temporalité : la nécessaire cohésion entre l'année scolaire et l'année civile entraîne un délai d'anticipation d'au minimum 6 mois pour préparer ces actions en mode projet.

C'est le temps nécessaire à la préparation, aux recherches documentaires, aux échanges avec les partenaires, à la recherche éventuelle d'intervenants, et à l'organisation globale.

- de visibilité : la visibilité de ce type de partenariat est primordiale, pour mettre en valeur le travail réalisé par les élèves et les enseignants. Chaque accueil en mode projet fait l'objet d'une restitution aux parents d'élèves et/ou tout public via une exposition, une invitation à découvrir le projet, une représentation théâtrale etc...

L'accueil en mode projet est possible 5 à 6 fois par année scolaire, à raison d'un accueil en mode projet entre chaque période de vacances (deux accueils possibles sur la période entre les vacances de printemps et d'été)

Autres services :

- Visites d'expo ou proposition de spectacles ponctuelles : en fonction de sa programmation culturelle, la médiathèque peut proposer aux enseignants des visites guidées d'expositions, des spectacles, etc.

- Recherches thématiques et bibliographies : la médiathèque peut constituer des fonds thématiques à la demande des enseignants. Ces fonds sont accompagné d'une bibliographie visible sur le portail de la médiathèque. Toute recherche thématique doit être anticipée deux mois avant la mise à disposition des documents.

- Accès salle de spectacle et atelier : des espaces peuvent être mis à disposition des enseignants pour réaliser des projets spécifiques.

« L'atelier » est un espace offrant aux enseignants la possibilité de pourvu d'un point d'eau, d'un four, d'un accès à des prises électriques et des prises réseaux, d'un vidéo-projecteur et d'un tableau blanc. Il offre aux enseignants la possibilité d'y réaliser des activités manuelles ou créatives (bricolage, art plastique...) en demi-classe, ou en classe complète (jauge de l'atelier : 33 personnes).

« La salle de spectacle » est pourvue d'une régie, de sièges, d'un écran et d'un vidéo-projecteur permettant des visionnages sur grand écran, des spectacles de petites formes ou des pratiques artistiques.

Ces deux espaces sont accessibles sur réservation.

Utilisation du matériel numérique par les écoles :

La Médiathèque offre aux écoles la possibilité d'accéder à des postes informatiques et à Internet dans la cadre des accueils de classes sur réservation.

La médiathèque ne peut être tenue responsable des contenus qui circulent sur Internet.

Il en va de la responsabilité de l'enseignant de tout élément affiché ou visible par les élèves sur le matériel informatique mis à disposition

L'usage d'Internet par les élèves est placé sous la responsabilité des enseignants qui les y autorisent et les encadrent durant l'utilisation du matériel informatique.

L'enseignant s'engage à respecter et à faire respecter de ses élèves les termes de la charte informatique annexée au règlement de la médiathèque.